

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

1. Le conseil municipal a adopté le 9 avril 2018 le règlement numéro 2018-463 « ayant pour objet de modifier le règlement relatif au fonds de roulement » ;
2. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;
3. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce seizième jour d'avril deux mille dix-huit.

*Dany Dallaire
Directeur général*